

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-275

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

OBJET :
CONVENTION
AVEC LA
FONDATION 30
MILLIONS D'AMIS
POUR UNE
CAMPAGNE
D'IDENTIFICATION
ET DE
STERILISATION
DES CHATS
ERRANTS :
APPROBATION ET
AUTORISATION
DE SIGNATURE

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présencia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Absents : Néant

Secrétaire : M. PERLES Bruno

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 09.12.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.12.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 23 DEC. 2020

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la ville de Castelnaudary s'est engagée depuis plusieurs années, contre la prolifération des chats errants, afin d'en limiter les nuisances et de stabiliser le nombre d'animaux dans la commune.

Ainsi, la Ville est signataire d'une convention avec la Fondation 30 millions d'amis (reconnue d'utilité publique), qui dispose d'une expertise avérée en matière de régulation et de gestion des populations de chats errants.

En effet, la Fondation 30 millions d'amis, soutient les campagnes de stérilisation et d'identification des chats, en cofinçant à hauteur de 50 %, le coût des opérations réalisées par les vétérinaires partenaires. La commune verse à la fondation, une participation, sous forme d'acompte, correspondant à l'autre moitié des frais.

Grâce à cette collaboration et à la participation active de l'association locale « Les chats paix belle du Lauragais », 70 animaux ont pu être stérilisés en 2020, 2100€ étant à charge de la commune.

Dans le but de poursuivre ce partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis, M. le Maire demande donc à l'assemblée, de l'autoriser à signer la convention ci-jointe.

M. le Maire précise que la campagne 2021, pourra concerner un maximum 70 nouveaux chats.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la ville de Castelnaudary et la Fondation 30 millions d'amis.

APPROUVE la participation financière de la commune à hauteur de 50 % des frais de stérilisation et de tatouage des chats

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme CHABERT Sabine ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

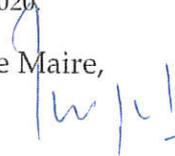
CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.

Ampliation faite le :
23 DEC. 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
22 DEC. 2020
Par publication le :
23 DEC. 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Le Maire,


Patrick MAUGARD